

**COPMPTÉ RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRAYSSAC  
séance du 14/09/2010**

NOMBRE DE MEMBRES :  
AFFÉRÉS AU CONSEIL MUNICIPAL : 19  
EN EXERCICE : 19  
QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION : 19  
Date de la convocation : 07/09/2010  
Date d'affichage : 07/09/2010

L'an deux mille dix le quatorze septembre à 20 heures 30,  
le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M M.  
LOLMEDE,

**PRÉSENTS** : Michel LOLMEDE, Annie TOTY, Michel LACOMBE, Jean François PRUNET,  
Delphine SERRA, Jacques LLORCA, Dominique DELBRU, Liliane BERNIOLLE, Christophe  
ROGER, Stéphane BOUDET, Catherine CHICQUENOY, Sylviane BERNARD, Philippe CARY,  
Nans GUILHOU, Francis ANTUNES, Robert SOULIE, Philippe DESPRAT, Jacques FROMENT

**ABSENT** : Christophe SOUDE (procuration)

**SECRETAIRES DE SÉANCE** : Dominique DELBRU

Monsieur le Maire fait le compte rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2010. Monsieur  
Desprat revient sur la délibération concernant la Place Dutours au sujet du plan de  
financement qui n'a pas été voté. Monsieur le Maire répond que la demande de DGE a été  
votée, ce qui était le principal. Monsieur Desprat n'approuve pas et ne signe pas.

Monsieur le Maire donne quelques informations :

- Le congrès des Elus du Lot à Souillac premier dimanche d'Octobre : thème  
l'intercommunalité, s'inscrire au plus tôt.
- Journée des Associations : Monsieur le Maire félicite les organisateurs, il souligne que  
l'escalade, a encore attiré beaucoup de monde avec son nouveau mur et en profite pour  
féliciter Nans Guilhou pour son investissement et sa participation importante pour  
monter le dossier de subventions. Nans Guilhou remercie la Commune pour sa  
contribution et annonce au Conseil un deuxième projet : équiper l'autre côté du mur,  
coût du projet : 16 500 €, dont 9 500 € Conseil Régional, 5 000 € travail d'été du club,  
2 000 € Comité Départemental. 1<sup>ère</sup> compétition régionale en décembre.

Il rappelle le financement total du mur 1<sup>ère</sup> tranche :

26 475 €	→	DDJS	50 %
		COM.COM	10 %
		FFE	05 %
		DEPARTEMENT	10 %
		COMMUNE	20 %
		SUBVENTION CAF	05 %

**Adoption du plan 2<sup>ème</sup> projet : OUI à l'unanimité.**

## **EMPLOI SOUS CONTRAT**

Ecoles et cyber base

- Départ à la retraite d'une employée à l'école le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Pour les besoins du service il est nécessaire de compléter ces heures. Une proposition est faite au Conseil pour employer cette même personne sous contrat pendant 6 mois à raison de 18h / semaine.

**VOTE** : OUI à l'unanimité

- Fin d'un contrat aidé pour un employé du cyber base le 1<sup>er</sup> novembre 2010. Une proposition est faite au Conseil pour employer cette même personne sous contrat pendant 6 mois à raison de 26 heures/semaine. Niveau de la rémunération le SMIG.

**VOTE** : OUI à l'unanimité

Monsieur Desprat félicite les deux employés de la cyber base qui sont très appréciés et compétents.

## **CESSION TERRAIN ENTREE FLORALIES**

Pour améliorer l'entrée des Floralies, Madame Barnier et ses enfants font don de 55 m<sup>2</sup> de terrain à la Mairie section AB n°31 (cession perpétuelle) et demandent en échange de faire une sortie sur l'avenue des Floralies.

**VOTE** : OUI à l'unanimité pour accepter le don.

Le Maire fait part au Conseil de la difficulté de faire enlever le poteau par EDF placé au milieu du passage.

## **ANNULATION 50 € DROIT DE VOIRIE**

Le commerçant du magasin « Autrefois » n'utilisant plus le trottoir pour exposer, souhaite une annulation du droit de voirie.

**VOTE** : OUI à l'unanimité

## **SERVITUDE DROIT DE PASSAGE CASERNE DES POMPIERS**

La caserne des pompiers est départementale depuis 7 ans, mais le terrain au bord de la route appartient à la Mairie. Il faut l'autorisation de passage par servitude (de la parcelle 251 vers la parcelle 250).

**VOTE** : OUI à l'unanimité

## **CESSION TERRAIN 33m<sup>2</sup> A M. COMBET**

Erreur du géomètre rue du Rouget : pointe de 33 m<sup>2</sup> appartenant à la Mairie vendue à M. Combet au prix de 1 € le m<sup>2</sup>.

**VOTE** : OUI à l'unanimité, M. Combet prend en charge les frais de notaire.

## **VENTE TERRAIN LOTISSEMENT LA GREZE A LOT HABITAT**

Les conditions de vente ayant été acquises (maison plus de 10 ans, locataire depuis 5 ans) Lot Habitat souhaite acheter le terrain au 121 rue Georges Brassens à la Mairie car le locataire désire acheter la maison.

Le géomètre doit intervenir pour délimiter la parcelle (environ 450 m<sup>2</sup>) prix : 12€ le m<sup>2</sup>

**VOTE** : OUI à l'unanimité

## **REVISION DU PLU**

Robert Soulié expose au Conseil la nécessité de faire une révision du PLU : la Commune évolue, des parcelles sont à revoir et l'Etat met la pression en ce qui concerne la déviation. Sachant qu'un PLU prévoit et organise l'avenir de la ville, assure la cohérence des projets d'aménagement et garantit la qualité du cadre de vie communale. La Commune devra engager une réflexion sur le PLU actuel avant d'entamer sa révision dans un délai de 8 mois.

Jacques Llorca mentionne que le cadastre sera actualisé grâce à la vectorisation, ce qui permettra d'avoir tous les éléments susceptibles d'apporter les derniers renseignements sur l'évolution de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différentes procédures à mettre en place concernant le PLU :

- a) Modification simplifiée : levée de réserve sur l'emplacement n°5 : maison Galtié
- b) Révision simplifiée : les zones N dans la zone A
- c) Révision générale du PLU

**VOTE** : OUI à l'unanimité

Christophe Roger mentionne qu'il faut nécessairement travailler avec un bureau d'étude qui nous donnera les méthodes et les orientations. Une consultation du bureau d'étude s'impose. Monsieur pose la question du coût de l'opération. Celle-ci est évaluée entre 10 000 et 15 000 €.

## **APPEL D'OFFRES MARCHE ASSURANCES**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est recommandé aux Communes de faire un appel d'offres pour les assurances tous les 5 ans. Cette étude est complexe en interne, donc il est nécessaire de faire une consultation en début d'année organisée par un bureau d'étude.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **LOTISSEMENT** le Rouget : Le dossier a été déposé chez le notaire Maître Guerin. 1 vente, 2 options. Pour le pass foncier, à ce jour rien de formalisé.
- **PLUVIAL** orage du 02 juillet : A la Communauté de Communes un responsable étudie et travaille pour régler les problèmes d'évacuation des eaux pluviales. Monsieur Desprat indique qu'en 2009 il est intervenu deux fois sur cette question. Jacques Llorca répond qu'une situation des points stratégiques a été établie et que des travaux ont été programmés. Monsieur le Maire remercie les employés municipaux et ceux de la Communauté de Communes qui ont travaillé samedi 2 juillet à partir de 7h.

- **VENTE DU TRACTEUR** : L'utilisation du tracteur pouvant être dangereuse, il sera vendu en l'état au prix de 600 €. VOTE : OUI à l'unanimité.
- **DON** : Un administré fait un don de 3 000 € à la Mairie. VOTE à l'unanimité pour l'acceptation du don.
- **LE PAT** : Jean-François Prunet présente le Plan d'Action Territoriale et propose l'achat d'un désherbant thermique (entre 500 et 1 000 €) et d'un broyeur pour branchages (entre 20 et 30 000 €) ce dernier étant un achat entre cinq communes, car pour bénéficier des subventions : 50% par l'agence Adour Garonne et 20% par le conseil Régional, il est nécessaire de faire un achat groupé. Christophe Roger mentionne que les employés municipaux devront se former.
- **VVF** : Que faut-il faire pour maintenir notre village à niveau et trouver des financements ? Projet de rénovation de l'intérieur et des terrasses des 40 logements les plus anciens. Monsieur Desprat demande si la saison touristique a été bonne cette année ? Monsieur le Maire répond qu'il le saura dans les prochains jours avec l'Assemblée Générale du VVF.
- **CINEMA** : On note une baisse de la fréquentation dans les petites salles. Un équipement moderne de projection numérique s'impose si on veut pérenniser notre salle. Monsieur le Maire nous fait part d'un courrier de M. Legrand :

Projet de 75 000 €	→	Région	30%	22 500 €
		Communauté de Communes	30%	22 500 €
		CNC		20 000 €
		Association		10 000 €

Cette salle devrait être communautaire. Une réflexion doit s'engager pour défendre ce projet.
- **PLACE DUTOURS** : subvention de 30 000 € du ministère de l'intérieur (réserve parlementaire) obtenue, chapitre 0122.
- **ACCES HANDICAPES** : Une rampe d'accès aux handicapés a été posée à l'Office de Tourisme. Cette réalisation est très appréciée du public. Merci aux ateliers municipaux pour ce travail.
- **PHOTOVOLTAÏQUE** : Le raccordement a été fait le 03 septembre. INEO a affiné les réglages et à partir d'aujourd'hui les panneaux sont opérationnels.
- **TERRAIN RUE BORIS VIAN** : Une demande a été faite à la DDT qui a donné son accord pour un terrain à bâtir de 1 000 m<sup>2</sup> qui n'est pas loti. Doit-on lotir ou non avant de vendre le terrain sachant que la route doit être refaite. Après discussion, la commune fait les réseaux et le prix sera discuté lors d'un prochain Conseil.
- **ECOLE INFORMATIVE** : Demande de création, 2 locaux possibles : l'ancien centre de dialyse, le magasin Delfour.
- **RADAR** : Route de Duravel

- **JOURNEE OCCITANE** : Samedi 18 avec conférences et spectacle du théâtre de la Rampe de Montpellier.
- **ADMR** : Monsieur Schmidt et Monsieur Bladinières sont sensibles au portage des repas qui doit être maintenu. Se pose toujours le problème de la vente du bâtiment. La SEM avance.
- **Cathy CHICQUENOY** pose le problème de l'assurance lors du trajet du minibus le vendredi matin pour le marché. Le Maire répond que le véhicule est assuré par la Mairie et que les personnes qui l'utilisent doivent être assurées.
- **Sylviane BERNARD** soulève le problème du 14 qui a agrandi sa terrasse et doit donc voir son droit de voirie revu à la hausse.
- **PANNEAU PUBLICITAIRE** devant le Vidal : a du être déplacé à cause du marché. Le contrat a été abaissé à 6 ans.
- **Delphine SERRA** nous fait part de 6 000 € de vente de tableaux lors de l'exposition qu'avait organisée la crèche au profit d'Haïti. Elle annonce que la Crèche organisera le réveillon du nouvel an à l'Espace Maurice Faure.

La séance est levée à 23H.